COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

> ***Pôle de Buchy*** > Siège social
252, route de Rouen, 76750 BUCHY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 avril 2023

19. Budget annexe « ZAE du Polen 2 » – Vote du Budget primitif 2023.

Délibération 2023-04-03-039

Rapport

Rapporteur	M. LEGER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	60
Nombre de pouvoirs	10
Nombre de votants	70

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bruno LEGER, Vice-Président en charge du budget et des finances, qui présente différents documents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir pris connaissance, est appelé à voter le budget primitif du budget annexe « ZAE du Polen 2 » de la Communauté de Communes pour l'année 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ;

Vu le projet de budget annexe « ZAE du Polen 2 »;

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget annexe « ZAE du Polen 2 » de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre :

Budget annexe « ZAE du Polen 2 » :

Section de fonctionnement (en équilibre en dépenses et en recettes) : 7 070 005,34 €

Section d'investissement (en équilibre en dépenses et en recettes) : 4 901 439,92 €

Nombre de votants	70
Votes pour	70
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Inter-Caux-Vexin
Siège Social
252 Route de Rouen
76750 BUCHY

Éric HERBET

Le secrétaire de séance

Emmanuel GOSSE

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20230403-2023-04-03-039-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023